

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

ROU
LE
10
10
44

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Lundi 04 Octobre 2010
A 14 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 04 Octobre à 14 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

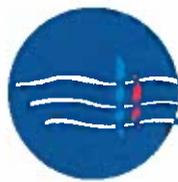
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

ROU LE
10 10
PRÉ F

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 04 Octobre 2010

A 14 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

I- ACTIONS

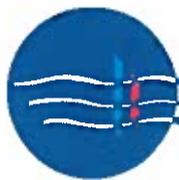
1. – Protection contre les inondations – Travaux d'aménagement à la Confluence Oust-Vilaine : dépôt du dossier d'autorisation modifié

Le projet porté par l'IAV : « **Protection contre les inondations -Travaux d'aménagement à la confluence Oust – Vilaine** » a été déposé deux fois pour instruction auprès des Services de l'Etat en vue d'obtenir les autorisations réglementaires (2007 et 2009). Dans les deux cas, il a essuyé un refus de mise à l'enquête publique. La présence d'une digue en lit majeur, même partielle, était la principale raison de non recevabilité du projet. Pourtant, à chaque fois, de nombreuses réunions de concertation avaient été organisées préalablement au dépôt du dossier.

L'année 2010 a été consacrée à de nouvelles discussions avec l'Etat pour finaliser le dossier, et à la suite d'un courrier officiel de M. Le Préfet du Morbihan demandant au maître d'ouvrage de retirer la digue, le dossier a été revu en supprimant cette partie du projet.

Le dossier d'autorisation a été repris en conséquence et il est aujourd'hui prêt à être déposé une nouvelle fois pour instruction. Rappelons que les axes forts du projet sont : la reconquête partielle du lit majeur de l'Oust, la mise hors d'eau des routes départementales RD775 et RD764, la protection d'une partie des habitations du quartier des Châtelets, et la délocalisation d'une partie de la zone industrielle d'Aucfer, entre le rond-point des marais et la confluence Oust/Vilaine.

Il semble important, au vu du temps passé et du budget engagé jusqu'à ce jour pour réaliser les études hydrauliques, environnementales et d'avant-projet (au total environ 520 K€ HT), d'aller jusqu'au bout de la démarche d'autorisation concernant cet ambitieux projet, et d'engager en parallèle la discussion avec nos partenaires pour discuter de la clé de financement, le budget total étant d'environ 20 millions d'€ HT.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REU
LE
10
10
44

Nous proposons donc de solliciter de la part de Monsieur le Préfet du Morbihan l'ouverture conjointe des enquêtes publiques d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique concernant le projet suivant : « **Protection contre les inondations - Travaux d'aménagement à la confluence Oust - Vilaine** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Décide de solliciter de la part de M. le Préfet du Morbihan, l'ouverture conjointe des enquêtes publiques d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique concernant le projet de Protection contre les inondations – Travaux d'aménagement à la confluence Oust-Vilaine**

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE